



PROCÈS VERBAL

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

PV N° 22 CDSR/1

DATE : 28 Septembre 2021 par voie électronique.

Président : Monsieur BRUNEL Nicolas

Présents : Madame MOITON Marie-Pierre, Messieurs LECOUR Bernard – DA SILVA Serafin, FAVELIER Richard.

I- MODIFICATION DES STATUTS DU DISTRICT DE COTE D'OR

Sur proposition de son Président, la Commission Statuts et Règlements valide les modifications de statuts qui seront proposées au vote lors de l'Assemblée Générale 2021 à Quetigny (Ciné Cap Vert).

Elles se composent de la sorte :

- 1 – La volonté de passer en mode de scrutin de liste bloquée (comme c'est le cas en Ligue de Bourgogne Franche – Comté et dans de nombreux autres Districts voisins)
- 2 – La mise à jour des statuts avec les nouveaux textes fédéraux.

Parmi ces nouveaux textes fédéraux, un vote obligatoire sera établi pour choisir entre deux options sur la représentation d'un club lors d'une Assemblée Générale dématérialisée.

Ces modifications, si votées, entreront en vigueur pour la prochaine Assemblée Générale en 2022.

La majorité des deux tiers des voix devra être requise pour que les votes de ces modifications de statuts soient validés.

Ces propositions vous seront envoyées par le Secrétariat en amont de l'Assemblée Générale 2021.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : Nicolas Brunel